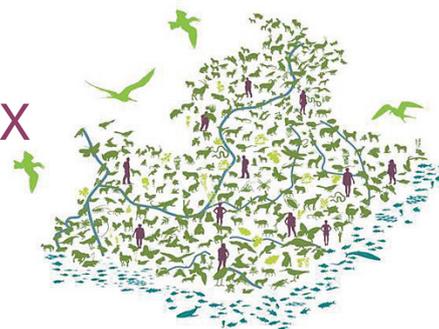


8 AGIR SUR LA CONSOMMATION DE L'ESPACE



L'AIDE PUBLIQUE POUR LA CONNAISSANCE DES ENJEUX ET LES TRAVAUX DE RESTAURATION



Références

Classe : Indicateur de suivi

Rédaction : CEREMA et Région PACA

Sous mesure 3.1.2 Maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques, mettre en œuvre le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la stratégie globale pour la biodiversité (SGB)

Types de projets : Deux types d'actions sont mobilisables : la mise en œuvre et le suivi du SRCE ainsi que les travaux de préservation et restauration. Cette politique en faveur des continuités écologiques étant émergente, il s'agit d'avoir une action permettant une acceptabilité des mesures de façon progressive.

Bénéficiaires : agences d'urbanisme, CAUE, associations, PNR, Parcs nationaux, syndicats mixtes, collectivités, agriculteurs

Mode d'intervention : subvention

Critères de sélection : Les mesures de mise en œuvre de suivi couvrent l'ensemble du territoire de la Région. A contrario, les actions de restaurations doivent se situer en priorité dans les réservoirs ou corridors écologiques identifiés dans le SRCE, ou dans un document de déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue. Les critères d'éligibilité de ces derniers sont identiques à ceux définis dans le cadre du PO FEDER.

Le soutien public à la mise en œuvre de la politique relative au maintien et à la restauration des continuités écologiques découle directement d'engagements à plusieurs échelles : européenne avec les FEDER-POIA1, nationale avec le Contrat de plan2, régional avec l'appui de la Région et des Départements. Enfin, des Appels à projets (AP) ou à Manifestation d'intérêt (AMI) nationaux financent également certaines actions locales.

Le Contrat de plan Etat/Région (CPER) 2015-2020, dans son volet Transition écologique et énergétique prévoit un chapitre « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources ». Il cible entre autres la mise en œuvre du SRCE et la reprise d'actions déjà menées conjointement État / Région (connaissances, protection des espèces et habitats), pour un montant de 56,25 M€ (avec pour l'État 14,45 M€ et la Région 41,8 M€). C'est la sous mesure 3.1.2. du Contrat de plan qui permet de mobiliser des crédits d'investissement.

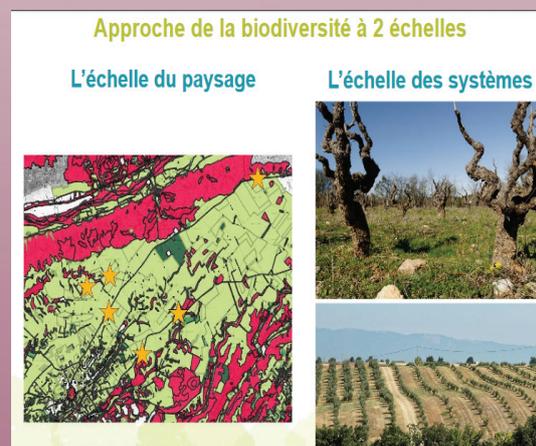
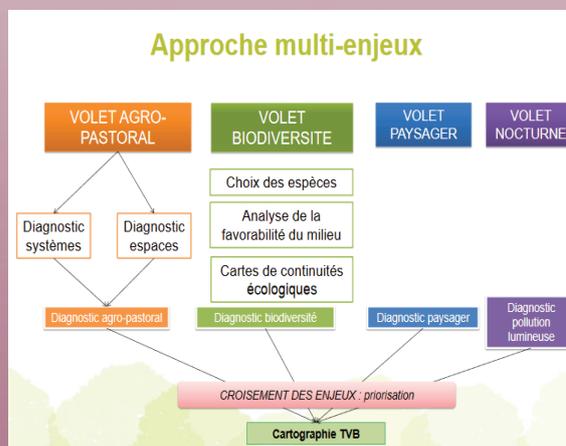
Fin 2015, l'aide publique Etat/Région, pour le maintien de la restauration de la Trame verte et bleue, cumulait 291 842 euros, réparties comme suit :

Etat : 111 000 €

Région : 180 842 €

Les subventions accordées ont pu ainsi soutenir les opérations relatives aux études suivantes :

- le diagnostic précisant les enjeux territoriaux et les partenaires sur les 19 points noirs identifiés à l'action 10 du SRCE ;
- la formation et l'information pour une meilleure prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme du Vaucluse (action 17 du SRCE) ;
- l'étude de la diversité entomologique dans les îlots de vieux bois (action 15 du SRCE) ;
- la déclinaison de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du parc régional du Verdon (orientation stratégique OST3 du SRCE, cf illustration ci-dessous) ;



Prise en compte des espaces favorables (en vert) pour la Chevêchette d'Athena dans la pratique agricole dans le PNR Verdon
source : <http://www.trameverteetbleue.fr>

Fond européen de développement économique et régional (FEDER)

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion pour la période 2014-2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Rhône-Alpes se sont conjointement portées candidates à la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) sur le territoire du massif des Alpes. Pour la période de programmation 2014-2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera autorité de gestion unique pour la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin (POIA).

Le POIA a été adopté le 11 décembre 2014 par la Commission Européenne. Montant du programme POIA-FEDER - 34 M€

Le Programme Interrégional du Massif des Alpes - POIA-FEDER, en tant qu'outil de développement destiné à l'ensemble du Massif Alpin situé sur la Région Rhône-Alpes et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. La continuité écologique émerge sur l'axe prioritaire 1.

Axe prioritaire 1: Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne (22 M€)

Objectif Spécifique 1 : Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel (18 M€)

Le POIA visera le développement de la fréquentation touristique, notamment durant la période estivale, par l'adaptation et le renforcement d'une offre de découverte axée sur la valorisation des richesses patrimoniales culturelles et naturelles des territoires de montagne.

Objectif Spécifique 2 : Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines (4 M€)

L'enjeu de cette approche interrégionale sera de protéger et de valoriser les espaces naturels et la biodiversité alpine (maintien des espèces, protection des espèces et des continuités écologiques).

- la mise en œuvre des indicateurs de suivi du SRCE ;
- la communication sur le SRCE finalisé et le retour d'expérience sur la prise en compte de la Trame Verte et Bleue du SRCE dans les SCoT (action 17 du SRCE) ;
- l'identification des plans de vol des chiroptères sur le territoire d'Orgon dans le cadre de réalisation du PLU de la commune (orientation territoriale OST2 du SRCE et action 10 du SRCE).

En 2016, la Fédération nationale des Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a lancé un appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « Trame Verte et Bleue : de la planification régionale à la construction d'une stratégie territoriale », à destination des Unions régionales des Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement existantes, en cours de reconfiguration et/ou de création.

Cet AMI doit favoriser le passage de l'outil planificateur du SRCE à la construction de stratégies pour la biodiversité dans les territoires et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En Région, les CAUE du Vaucluse et du Var ont répondu à cet appel et ont proposé une action en partenariat avec l'ARPE qui démarrera au Troisième trimestre 2017. Cette action fait également appel à des financements Etat et Agence de l'eau.

En 2017, L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé une « initiative pour la biodiversité » sous forme d'un appel à projets. Doté de 8 millions d'euros, il ciblait en priorité les projets des collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques. Plusieurs projets en PACA ont été sélectionnés.

Les deux tableaux ci-dessous recensent les montants FEDER POIA programmés en 2015 et 2016.

Porteurs	Opération	Date de CRP	Montant FEDER attribué
CBNA	Bilan et amélioration de la connaissance de la bryoflore des Alpes Françaises, catalogue de la bryoflore et fiches de synthèse sur les espèces d'intérêt communautaire	29/10/2015	FEDER 148 004,65 € Région 88 802,79 € Autofinancement 59 201,86 €
CBNA	Des semences d'espèces sauvages locales pour la restauration d'espaces dégradés en montagne alpine	29/10/2015	FEDER 84 431,50 € Etat 50 658,90 € Autofinancement 33 772,60 €
CBNA	Vers une meilleure évaluation des espèces menacées, de la directive habitats, mal connues ou ordinaires. Optimisation des protocoles d'acquisition de données flore sur le massif alpin français pour une meilleure conservation	28/10/2015	FEDER 153 167 € Région 91 900,20 € Autofinancement 61 266,80 €
ONCFS	Perdrix Bartavelle dans les Alpes	30/11/2015	FEDER 325 000 € Région : 65 000 € Autofinancement 260 000 €
LPO PACA	Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle des Partis et études de faisabilité pour l'extension du périmètre de la RNR	30/11/2015	FEDER 44 000 € Région : 60 000 € Autofinancement 20 289 €
Total FEDER POIA programmé 2015			754 603,15 €
Total études 2015			1 545 495,30 €

Tableau : 2015 – Montant FEDER POIA programmé

Porteurs	Opération	Date de CRP	Montant FEDER attribué
IRSTEA	Les alpages sentinelles : un dispositif pour préserver durablement la biodiversité des alpages face aux enjeux climatiques	04/04/2016	FEDER 398 553,17 € Etat 225 000 € Autofinancement 300 230,60 €
IRSTEA	Des semences d'espèces sauvages locales pour la restauration d'espaces dégradés en montagne	30/06/2016	EDER 41 059,33 € Etat 24 635,60 € Autofinancement 16 423,74 €
SEA 74	Des semences d'espèces sauvages locales pour la restauration d'espaces dégradés en montagne	04/04/2016	FEDER 50 025 € Conseil départemental 50025 €
ASTERS/CEN 74	Les lacs d'altitude, sentinelles pour le suivi des changements globaux des Alpes françaises	04/04/2016	FEDER 156 048,53 € Etat 50 759,95 € Autres 40 722,12 € Autofinancement 64 566,46 €
PNR Verdon	Déclinaison de la TVB sur le territoire du Parc Naturel régional du Verdon	04/04/2016	FEDER 253 120,50 € Région : 151 872,30 € Autofinancement 101 248,20 €
CEN 73	Grands lacs alpins – préservation des espèces, milieux, continuités et paysages	30/06/2016	Etat 73 867,67 € Région 25 235,32 € Autres 84 117,73 € Autofinancement 151 621,55 €
ASTERS/CEN 74	Reconstruire le centre d'élevage de Gypaète barbu pour contribuer au renforcement de la population du massif alpin	30/06/2016	FEDER 155 699 € Etat 93 419,40 € Auto 62 279,60 €
Total FEDER POIA programmé 2016			1 388 635,44 €
Total études 2016			2 954 660,68 €

Tableau : 2016 – Montant FEDER POIA programmé

Caractéristiques

Type d'indicateur : Quantitatif

Fiabilité des données : Forte

Robustesse du calcul : Sans objet

Pérennité de la donnée : Forte

Limites : Sans objet

Marge de progression éventuelle pour la campagne 2020-2026 : Sans objet

Pour en savoir plus

Schéma régional de cohérence écologique PACA :

DREAL et Région

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

www.regionpaca.fr

Fiches des indicateurs de suivi du SRCE PACA disponibles sur le site de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB)

www.observatoire-biodiversite-paca.org

